



LYCEE JAUFRE RUDEL
2, Rue Urbain Chasseloup
BP 70
33390 BLAYE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché de service - Prestations voyage Espagne région de Valence du 13 au 18 avril 2020 - Pour 49 élèves et 4 accompagnateurs

Marché à Procédure Adaptée passé en application de l'article 28 du nouveau code des marchés publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006)

Objet de la consultation : prestation de transport et d'hébergement en familles, pour un voyage en Espagne du 13 au 18 avril 2020

Date limite de réception des offres : lundi 2 septembre 2019

Heure limite de réception : 14 heures

Article 1 : Objet et forme de la consultation

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne dans la région de Valence, du 13 au 18 avril 2020 pour 49 élèves de classe de 1ère et 4 accompagnateurs.

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Article 2 : durée du marché – période d'exécution

Les dates de ce voyage n'étant pas modifiables, les candidats s'engagent dans leur offre à organiser ce voyage aux dates indiquées à l'article 1 de ce règlement.

Le marché est conclu à compter de sa notification

Article 3 : Allotissement

Le présent marché n'est alloti

Article 4 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 5 : Contenu et modalité de retrait du DCE

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (R.C.)
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)
- La lettre de candidature (DC1)
- La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)
- L'acte d'engagement - ATTR11 - ne sera retourné qu'à l'issue de la procédure

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur les sites :

- <http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

Article 6 : présentation des offres

Les offres sont rédigées ou traduites en langue française, certifiées conformes à l'original par un traducteur assermenté, et exprimées en EURO.

Les candidats produisent un dossier complet comprenant les documents suivants, datés et signés :

- La lettre de candidature (DC 1 ou équivalent)
- La déclaration du candidat (DC 2 ou équivalent)
- L'acte d'engagement (DC3) complété et signé avec le bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexé.
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) signé
- Un mémoire technique comprenant les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, le prix (pension, transport, autres, ...), les informations sur le transporteur et la description détaillée des lieux d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation et le confort.

Les formulaires de déclaration du candidat de type DC1 et DC2 sont téléchargeables sur :

www.economie.gouv.fr (sommaire marchés publics / formulaires)

Article 7 : Modalité et date limite de remise des offres

Les candidats transmettront leur offre sous forme électronique avant le 2 septembre 2019 à 14h.

En application de l'article 3 du décret du 25 mars 2016, seules les réponses électroniques sont autorisées pour la présente publication à l'adresse suivante : <http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

La transmission des plis sur un support physique ou électronique n'est pas autorisée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : format ZIP, qui est le format de compression de fichiers.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le niveau 11 (équivalent classe 3) de la

PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de garantie utilisé doit être référencé sur la liste disponible sur : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Article 8 : modalités d'échanges en cours de procédure de consultation

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique.

Chaque candidat veillera donc à mentionner à l'acte d'engagement une adresse électronique valide correspondant à celle du responsable de sa société en charge du suivi de ce marché.

Si la plate-forme de dématérialisation permet de retirer le dossier de consultation des entreprises en mode anonyme, il est fortement recommandé au candidat de s'identifier initialement dès le retrait du DCE s'il souhaite être tenu informé des modifications ou des correspondances relatives à ce dossier, notamment aux questions posées ou erratum.

Article 9 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

- Les critères relatifs à la candidature :
 - Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices ;
 - Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principaux services réalisés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire ou privé
- le jugement des offres :

Les offres ne répondant pas aux prestations définies par le CCP ne seront pas retenues. Pour déterminer l'offre la plus adaptée, il sera tenu compte des critères ci-dessous :

| | Qualité de la prestation | Fiabilité et garantie | Adéquation de l'offre avec le programme demandé | Prix |
|------------|--------------------------|-----------------------|---|------|
| Lot unique | / | 5 | 8 | 7 |

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité.

Toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l'article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

Article 10 : Renseignements complémentaires

Délai de validité des offres : 30 jours

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Lycée Jauféré Rudel – 2 rue Urbain Chasseloup – 33390 BLAYE

Téléphone : 05.57.42.01.35 Télécopie : 05.57.42.13.41

Hélène DESTREM, gestionnaire-comptable

email : gest.0330020t@ac-bordeaux.fr

Blaye, le 3 juillet 2019

Le représentant du pouvoir adjudicateur

